

## EXPERIMENTATION 2018 : Epreuves en Salle



### Champ d'application

Suivant les recommandations de l'IAAF depuis 2014 afin de réduire (voire de supprimer) les disqualifications, et afin de poursuivre l'expérimentation débutée au printemps 2015, un règlement de Zone des Pénalités est mis en place et sera appliqué lors du **Challenge Mario Gatti** *et plus particulièrement lors de la deuxième manche en salle le 3 décembre 2017.*

#### 1. LE JUGEMENT

La règle F 230 est appliquée avec les adaptations suivantes :

##### o Palette Jaune

Les Athlètes doivent être prévenus lorsque par leur mode de progression, ils ne respectent pas la Règle F.230.1 : une palette jaune, marquée de chaque côté du symbole de l'irrégularité, leur sera montrée. Le même Juge ne pourra pas montrer une deuxième palette jaune au même Athlète pour la même irrégularité. Après avoir montré une palette jaune à un Athlète, le Juge devra en informer le Chef Juge après la compétition.

##### o Cartons Rouges

Après avoir montré une palette jaune à un Athlète, lorsqu'un Juge remarque que celui-ci enfreint la Règle F.230.1 en perdant le contact de manière visible avec le sol ou en pliant le genou lors de la compétition, à quelque moment que ce soit, il enverra un carton rouge au Chef Juge

#### **Pénalisation — Disqualification**

Lorsqu'un athlète reçoit 3 cartons rouges, il doit être informé par le chef juge (ou chef juge adjoint) qui lui montre un panneau avec sur chaque face le temps de pénalité, lui signifiant qu'il doit entrer dans la zone des pénalités dès que possible. Selon les distances, les pénalités suivantes seront appliquées.

#### **Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Master Garçons et Filles : 60 secondes**

A la première opportunité, l'athlète sera guidé par le chef juge adjoint vers la zone des pénalités.

Le chronométrage de la pénalité démarre dès que l'athlète entre dans la zone.

Un panneau indiquant qu'il reste 10 secondes sera montré à l'athlète.

A l'issue du temps de pénalité, et suivant les instructions de l'officiel en charge de la zone des pénalités, l'athlète reprendra l'épreuve.

#### **L'athlète n'est pas jugé dans la zone des pénalités.**

Un athlète qui ne s'acquiesce pas de sa pénalité, alors que le chef juge a reçu 3 cartons rouges le concernant, sera noté Disqualifié dans les résultats.

Si l'athlète reçoit un carton supplémentaire (venant d'un juge qui n'en avait pas déjà envoyé), il sera disqualifié et le chef juge (ou le chef juge adjoint) lui notifiera sa disqualification dès que possible.

Si un athlète reçoit 4 cartons rouges (ou plus) avant d'avoir été arrêté dans la zone des pénalités, il sera disqualifié et le chef juge (ou le chef juge adjoint) lui notifiera sa disqualification dès que possible.

Si un athlète reçoit un 3ème carton trop tard dans la course et qu'il n'est pas possible que le chef juge (ou le chef juge adjoint) lui notifie la nécessité de s'arrêter dans la zone des pénalités, l'athlète termine la course et 30 ou 60 secondes seront déduites de sa performance chronométrique et son classement dans l'épreuve sera modifié avant publication des résultats.

### **Adaptation pour les benjamins benjamines, minimes garçons et filles**

Pour rester dans l'esprit de l'aménagement précédent pour les jeunes (benjamins benjamines, minimes garçons et filles) **trois cartons rouges de trois juges différents : 30 secondes de pénalité, ensuite 30 secondes par nouveau cartons rouges** (venant d'un juge qui n'en avait pas déjà envoyé) **mais pas de disqualification**. Le responsable de la zone de pénalités conseillera techniquement le jeune.

## **2 INSTALLATION DE LA ZONE DES PENALITES**

Elle devrait être installée au mieux en fonction de la configuration de la salle et le tableau des cartons rouges sera positionné proche de celle-ci

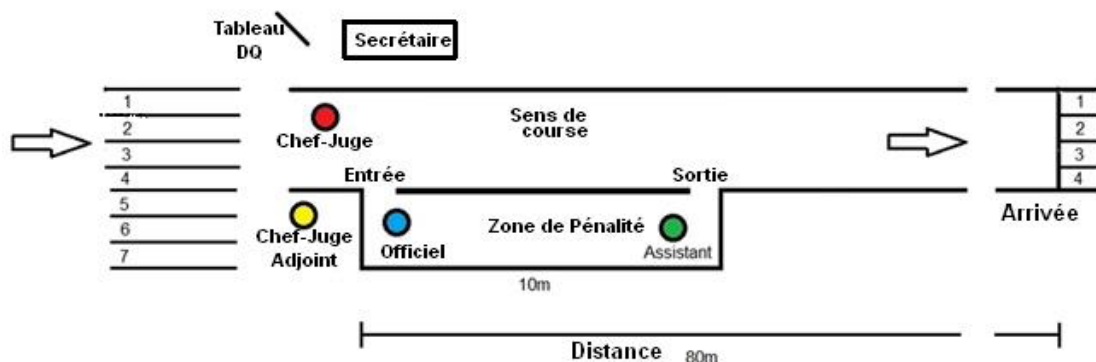
Elle aura une entrée et une sortie à l'autre extrémité (les deux de même taille) et être de 10 m (environ). La largeur peut varier mais doit permettre la présence simultanée de 2 à 3 athlètes.

Des petites barrières ou des cônes seront utilisés afin de matérialiser la zone des pénalités.

L'athlète est libre de ses mouvements dans la zone des pénalités ; toutefois il n'aura ni siège, ni accès au ravitaillement, rafraichissement, épongeage ou toute autre forme d'assistance. La communication avec l'entraîneur est autorisée.

Une mise en place pour les épreuves sur route sera similaire, en prenant en compte les contraintes d'espace éventuelles.

Exemple de mise en place pour une épreuve sur piste, elle peut servir d'inspiration pour une disposition adaptée à la salle



## **3. OFFICIELS SUPPLEMENTAIRES**

Il devrait y avoir un ou des collecteurs de cartons rouges proches des juges de marche afin d'assurer une transmission la plus rapide possible au secrétaire.

1 officiel (qui pourra être le chef juge adjoint) et 1 assistant seront nécessaires pour gérer l'opération dans la zone des pénalités (chargés de l'entrée et sortie des athlètes et du chronométrage de la pénalité).

1 chef juge adjoint sera souhaitable pour aider le chef juge dans la communication des temps de pénalité aux athlètes concernés, particulièrement dans les derniers tours.

## **4. PERFORMANCES**

Les performances réalisées avec ce règlement seront valables et entreront dans les bilans